

2VL AMENAGEMENT
Société en Nom Collectif
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 100 Bis Avenue Pierre Dumond
69290 CRAPONNE

894 260 603 R.C.S. LYON

BILAN : ACTIF – PASSIF - ANNEXES

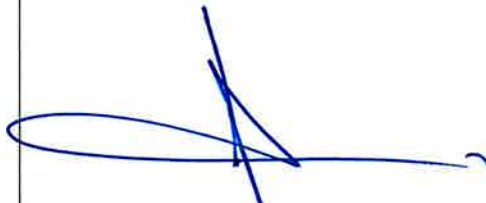
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Certifié conforme

La Gérance

Pour la Société 2V DEVELOPPEMENT

M. Jean-Jacques VARTANIAN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small upward tick at the end.

Désignation de l'entreprise : <u>SNC 2VL AMENAGEMENT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>1 2</u>	
Adresse de l'entreprise <u>100B AVENUE PIERRE DUMOND</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>	
Numéro SIRET* <u>8 9 4 2 6 0 6 0 3 0 0 0 1 0</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 4</u>	
		N-1 <u>3 1 1 2 2 0 2 3</u>	
		Brut <u>1</u>	
		Amortissements, provisions <u>2</u>	
		Net <u>3</u>	
		Net <u>4</u>	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SNC 2VL AMENAGEMENT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...0.0.0.....)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 057	6 071
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 057	7 071
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 436 293	3 232 338
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	943 663	887 302
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	78 977	25 593
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 000	1 821
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 460 933	4 147 054
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 466 990	4 154 125
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 055 450	962 044
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 405 482	3 185 010

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 466 989.66 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 133 637.53 Euros et dégageant un bénéfice de 5 056.58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	12 000	12 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 416	12 416	
Débiteurs divers	4 155	4 155	
Charges constatées d'avance	1 804	1 804	
TOTAL	30 375	30 375	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 436 293	30 810	2 405 483	
Fournisseurs et comptes rattachés	78 977	78 977		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 000	2 000		
Groupe et associés	943 663	943 663		
TOTAL	3 460 933	1 055 450	2 405 483	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	10. 0000	100			100

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 810
Emprunts et dettes financières diverses	94 888
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 740
Total	149 438

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 804
Total	1 804

2VL AMENAGEMENT
Société en Nom Collectif
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 100 Bis Avenue Pierre Dumond
69290 CRAPONNE

894 260 603 R.C.S. LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 font apparaître un bénéfice de 5 056,58 Euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

- Aux comptes courants des associées, au prorata de leur participation dans le capital social, savoir :

. Société 2V DEVELOPPEMENT	pour	3 337,34 Euros
. Société ARTEA PARTICIPATIONS	pour	1 668,67 Euros
. Société LOTI – OUEST	pour	50,57 Euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Pour la Société 2V DEVELOPPEMENT
Jean-Jacques VARTANIAN

Pour la Société ARTEA PARTICIPATIONS
Julien LAMBERT

